

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 98)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL135

présenté par
Mme Braun-Pivet, rapporteure

ARTICLE 6

Aux alinéas 1, 3, 7 et 8, substituer au mot :

« promulgation »,

le mot :

« publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.